

Jean-Michel MEYER
Président

Personne en charge du dossier :
Esther MUNERELLE
Coordinatrice régionale
Tél. : 03 83 28 25 91
emunerelle@france-assos-sante.org

Madame la préfète du Bas-Rhin
Préfète de la région Grand Est
5 place de la République
67073 Strasbourg

Vandœuvre-lès-Nancy, le 21 juin 2024

Objet : Lettre ouverte à Mme la préfète du Bas-Rhin et du Grand Est

Madame la préfète,

Votre cabinet a organisé, le 3 juin, une réunion avec les directeurs des trois établissements autorisés en psychiatrie du Bas-Rhin pour les informer qu'il faut s'attendre à des blocages de sorties des patients hospitalisés à la demande du représentant de l'Etat (SDRE), dès avant et pendant la période des festivités de passage de la flamme olympique dans le département.

Il s'agirait de refus de demandes de levée de SDRE, de sorties d'hospitalisation complète en programme de soins, de permissions de courte durée, et même de sorties pour des examens médicaux programmés.

Cette décision inédite expose les patients souffrants de troubles psychiques au risque d'une dégradation de leur état de santé. Elle expose également les équipes de prise en charge, soignants comme familles, à devoir assumer les conséquences de votre décision.

Cette initiative, contraire à tous les principes de libertés publiques et de santé publique, stigmatise toujours davantage une population en situation de vulnérabilité. Cette recherche de sécurité sans aucune nuance ni analyse et sans certitude sur sa nécessité n'a pour effet que de renvoyer le patient hospitalisé en psychiatrie à une dangerosité.

Cette décision s'inscrit à contrepied de l'avis des professionnels de soins en charge de l'accompagnement des malades qui indiquent, études à l'appui, que ces sorties constituent un maillon essentiel des soins des patients en contribuant à leur bien-être.



Aussi, pour l'ensemble des raisons exposées ci-avant, nous vous demandons de retirer cette décision inacceptable de sorte que le traitement des sorties d'établissements suive son cours normal sans être perturbé par des événements extérieurs ou sur la base de considérations non démontrées.

Nous vous prions de croire, Madame la préfète, en l'assurance de notre haute considération.

Jean-Michel MEYER
Président



Cosignataires :



Forte d'une mission officiellement reconnue par son inscription dans le code de la santé publique via la loi du 26 janvier 2016, France Assos Santé a été créée en mars 2017 à l'initiative de 72 associations nationales fondatrices, en s'inscrivant dans la continuité d'une mobilisation de plus de 20 ans pour construire et faire reconnaître une représentation des usagers interassociative forte.

Notre volonté est ainsi de permettre que s'exprime la vision des usagers sur les problématiques de santé qui les concernent au premier chef, par une voix puissante, audible et faisant la synthèse des différentes sensibilités afin de toujours viser au plus juste de l'intérêt commun.

France Assos Santé fédère 93 associations au niveau national et 84 en région Grand Est.

